

M. FULTON: Y compris le socialisme.

M. SMITH (York-Nord): Non seulement nous devons être en garde contre l'affluence des communistes chez nous, mais j'espère qu'à l'expiration de leur terme d'emprisonnement on enlèvera leur titre de citoyen canadien aux communistes qui ont été trouvés coupables de trahison contre le Canada. On devrait les déporter dans les pays auxquels ils accordent leur allégeance de préférence au nôtre.

Nous avons eu une longue discussion à la Chambre au sujet des régies, et les Canadiens ont raison d'être reconnaissants envers le Gouvernement de sa politique à ce sujet. Les régies ont été très utiles au Canada, et je crois que nous les supprimons assez rapidement. Cependant, j'aimerais dire un mot au sujet d'un aspect de la régie des loyers, un aspect que l'on a maintenu assez longtemps sur le plan national. Le moment est venu, je crois, d'abroger le règlement qui empêche les propriétaires de maisons de s'y installer. On dira qu'il en résultera des évictions, mais les misères et les souffrances qu'elles comportent ne sont pas moins navrantes que celles qui s'abattent sur certaines personnes, plusieurs avancées en âge, qui par leur travail et leurs épargnes ont réussi à s'acheter une maison dont les règlements leur ferment la porte. J'espère qu'on modifiera ces règlements à brève échéance.

Les abattements d'impôts qu'annonce l'exposé budgétaire seront les bienvenus. Le ministre a eu raison de dire que la population est devenu rébarbative aux impôts, et que si les impôts n'avaient pas été réduits, cette fois l'intérêt général du Canada et le programme de reconversion en auraient souffert.

Comme bien d'autres, j'aurais voulu de plus fortes réductions, surtout dans le domaine des impôts vexatoires. Je n'en mentionnerai qu'un ce soir, et j'abonde dans le sens des réclamations des honorables députés qui ont préconisé l'abolition de la taxe sur les postes radiorécepteurs. Cette taxe devrait disparaître pour trois raisons: d'abord, parce qu'on ne semble pas encore avoir trouvé le moyen de la percevoir économiquement et de l'appliquer efficacement; ensuite, parce qu'elle est impopulaire, car plusieurs se rendent compte qu'un grand nombre ne l'acquittent pas; enfin, —et c'est le point le plus important,—parce que les propriétaires de postes radiorécepteurs sont devenus si nombreux au pays qu'il ne s'agit plus d'une taxe spéciale sur un privilège spécial. S'il faut des fonds pour l'entretien de la Société Radio-Canada, il vaudrait tout aussi bien les puiser au revenu général, ce qui épargnerait à la population les inconvénients et les dépenses d'une perception spéciale.

Comme je le disais au début, l'avenir du Canada repose surtout sur deux facteurs:

l'entente que nous pouvons réaliser au sein du pays et celle que nous pouvons réaliser sur le plan international. Nous avons sous les yeux le spectacle d'un monde bouleversé et nous attendons avec espoir et anxiété le résultat des conférences qui ont lieu un peu partout, à l'occasion, en vue du rétablissement de la paix et de l'ordre dans le monde. Les querelles et les mésententes entre nations nous rendent parfois nerveux et impatients. Mais comment, nous, Canadiens, pouvons-nous critiquer les autres pays qui ne peuvent s'entendre, quand nous savons ce qui se passe au Canada et quand nous constatons quelle est actuellement la situation du côté des relations fédérales-provinciales?

Je suis persuadé que tous les Canadiens, à quelque parti politique qu'ils adhèrent, regrettent sincèrement que le Dominion et les provinces n'aient pu en arriver à de meilleurs résultats lors de leur dernière conférence. En envisageant aujourd'hui les problèmes nationaux et internationaux qui se posent et en songeant à l'avenir, je conviens que les relations fédérales-provinciales constituent une de nos plus importantes questions domestiques. Si l'on se reporte à l'époque agitée qui a précédé la Confédération, on constate qu'un grand nombre de Canadiens approuvaient alors l'idée d'une union législative ne comportant qu'un seul Parlement pour le pays tout entier. Cependant, malgré leur sagesse, les auteurs du pacte fédératif ne pouvaient prévoir les événements une centaine d'années à l'avance; à la lumière des conditions de l'époque, ils décidèrent d'établir une fédération et de pourvoir à la constitution de gouvernements provinciaux, en même temps qu'à la création d'un gouvernement central et national.

La Confédération a donné lieu à maintes difficultés quant à la répartition des pouvoirs entre les diverses autorités. Plusieurs de ces problèmes n'ont pas encore été résolus définitivement. Ils ont une telle ampleur et une telle importance que nous pouvons facilement nous rendre compte que, si nous ne parvenons pas à les résoudre, les progrès de notre pays, en tant que nation, en seront retardés et que l'exécution de nos projets en vue du bien-être et de la prospérité de notre population en sera compromise.

En 1865, au cours d'un débat sur la confédération, un partisan de notre régime actuel disait à la Chambre du Haut-Canada:

L'union aura pour avantage signalé de nous élever au dessus des considérations de clocher pour nous faire penser et agir en citoyens d'un vaste pays.

Bel idéal qui ce soir encore hante les esprits de tous les Canadiens. Voulons-nous atteindre cette grandeur, ce bel avenir qui nous sont destinés? Abordons la solution de